



# **Suivi des 108 heures dûes et des journées de Solidarité et du Recteur**

**Rappel:** 2 RIS de 3h peuvent être déduites des 108h, si vous les faites (hors APC et conseil d'école). Elles ne peuvent être déduites de la journée de solidarité ou de la journée du Recteur

**Attention quand ce sont des réunions où ce il y a des fractions d'heures, mettez 0,50 pour 30 minutes 0,75 pour 45 minutes.**  
**Exemple 1h30 mettez 1,50**

